

COUR SUPÉRIEURE
(en matière de faillite et d'insolvabilité)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS
Division 01-BH

N° : 760-11-004649-097

DATE : 31 janvier 2012

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : M^e VINCENT-MICHEL AUBÉ, Registrare de faillite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
RECYCOR CAOUTCHOUC INC.

Débitrice

et

RSM RICHTER INC.

Syndic

JUGEMENT DE LIBÉRATION DU SYNDIC

- [1] **LE REGISTRARE**, saisi d'une demande de libération du syndic des biens de la débitrice;
- [2] **CONSIDÉRANT** la demande du syndic et l'affidavit;
- [3] **CONSIDÉRANT** l'absence de contestation au dossier;
- [4] **CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;

PAR CES MOTIFS:

- [5] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la débitrice.


M^e VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registrare L.F.I.

JA 0858

760-00-000152-123

CERTIFIÉ CONFORME

Personne désignée par le greffier en vertu
des articles 44 du C.p.g. et 140 L.T.J.